

R. Je ne pourrais pas répondre bien catégoriquement à ces demandes.

D. Mais enfin, quand la marche sur Châlons a été ordonnée, le maréchal Bazaine a-t-il été mis au courant du mouvement des autres corps?

R. N'étant plus major-général, je n'ai pu être exactement renseigné sur ce qui se passait; je sais seulement que, au moment où il a été question de marcher sur Châlons, l'empereur, qui avait une grande confiance en M. le maréchal Bazaine, s'était réservé de conférer directement avec lui, de telle sorte que les ordres ne passaient pas toujours très-régulièrement par l'état-major.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Je demanderai à M. le maréchal si M. le maréchal Bazaine avait pensé à fortifier Metz?

R. Ce que je puis répondre, c'est que le général Coffinières était de cet avis; il avait une grande confiance dans la résistance de la garnison. Le général Coffinières a certainement dû en parler à M. le maréchal Bazaine.

M^e LACHAUD, défenseur du maréchal. — Est-il à la connaissance du témoin que M. le maréchal Bazaine ait témoigné du mécontentement lorsque, au lieu du commandement en chef qu'il pouvait espérer, il n'a reçu que le commandement du 3^e corps?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Il est possible qu'il ait éprouvé du mécontentement, mais il ne l'a pas révélé.

M^e LACHAUD. — Le témoin sait-il si M. le maréchal Bazaine a sollicité le commandement en chef?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Non; il a même fait observer qu'il y avait des officiers généraux plus âgés que lui.

La déposition du maréchal Le Bœuf étant terminée sur la première série de questions fixée par le président, le témoin se retire et est remplacé par le général de division Lebrun (Barthélemy-Louis-Joseph), âgé de soixante-quatre ans, deuxième major général de l'armée du Rhin.

D. Avez-vous eu des rapports avec le maréchal Bazaine?

R. Très-peu, monsieur le président.

D. Les questions que j'ai à vous faire porteront sur la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine.

R. Lorsque l'empereur a ordonné le mouvement de retraite sur Châlons, par Verdun, M. le maréchal Bazaine a accepté le commandement et approuvé le mouvement sans faire aucune objection.

D. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur les études préliminaires qui ont dû être faites et sur les moyens d'exécution?

R. Il y a eu sous ce rapport une insuffisance de précautions vraiment déplorable. C'est ce défaut de mesures préparatoires qui a amené la bataille de Borny, l'une des causes de nos désastres. Si la bataille de Borny n'avait pas été livrée, nous aurions pu profiter de notre avance et passer librement sans combat. Malheureusement, la marche de tous les corps fut retardée; on pensait pouvoir partir dès cinq heures du matin, le 14, et ce n'est guère avant midi que la première colonne a pu se mettre en route. Dans ma pensée, on a perdu vingt-quatre heures du 13 (5 heures du matin) au 14 à la même heure; si ce temps n'avait pas été perdu, si le commandant en chef avait utilisé ces vingt-quatre heures, s'il avait dirigé les

ordres de marche, surveillé tous les préparatifs, remédié à ce qu'il pouvait y avoir de défectueux, tout pouvait être sauvé. L'ennemi ne pouvait nous atteindre, et nous passions probablement sans combat. On a eu le très-grand tort de laisser en dehors l'état-major général pour les dispositions à prendre. Les fonctions de l'état-major, par les ordres du maréchal, ont été bornées à faire distribuer à l'armée pour trois jours de vivres, à éloigner les hommes fatigués ou malades, et à quelques autres détails, mais rien de ce qui se rapportait au mouvement général des troupes ne lui a été confié.

D. Général, je crois que vous avez cessé de remplir vos fonctions à l'état-major en même temps que M. le maréchal Le Bœuf?

R. Oui, monsieur le président; elles ont pris fin en même temps, et tout ce que je dis, et qui s'est passé après le 13, je ne le sais que comme témoin.

D. Pourriez-vous nous renseigner sur les mesures prises avant que le maréchal Bazaine eût le commandement?

R. L'empereur, avant de céder le commandement en chef, s'était préoccupé du passage de la rivière pour une armée de 178,000 hommes; il avait donné des ordres avant le 12 pour le passage de la Moselle.

D. On ne trouve pas trace d'ordres pour le passage de la Moselle, on en trouve seulement pour le passage de la Seille.

R. On a dû en donner pour la Moselle, monsieur le président. Sans pouvoir rien préciser, je puis vous affirmer que les ordres de construire le plus grand nombre possible de ponts ont été donnés.

D. Alors, on n'aurait pas désigné l'emplacement de ces ponts?

R. Là-dessus, je ne saurais répondre. Les ordres n'ont pas passé par l'état-major. L'empereur les a donnés directement, sans doute, à M. le général Coffinières, qui devait naturellement être chargé de cette opération.

D. Les études pour l'emplacement de ces ponts étaient de la compétence de l'état-major général et devaient d'abord passer par lui; la position des ponts n'était pas chose indifférente, puisqu'il fallait gagner les berges de la rive gauche de la Moselle.

R. Je ne puis pas donner d'autres renseignements.

D. Avez-vous eu connaissance du projet du maréchal Bazaine tendant à diriger l'armée sur Nancy plutôt que sur Metz?

R. Je n'ai pas eu connaissance de ce projet, mais j'ai connu le mouvement qui a eu lieu dans ce sens. Ce projet avait été discuté longtemps avant que le maréchal Bazaine ait pris le commandement en chef.

D. Avez-vous su que, vers le 8 août, il a été question de diviser l'armée en deux groupes: l'un à Paris, l'autre à Metz?

R. Non, monsieur le président; je n'étais que le collaborateur du maréchal Le Bœuf, chargé de transmettre ses ordres. Je n'avais pas d'attributions déterminées, comme le général Jarras, qui avait été chargé du service au quartier général. Celui-ci était au courant de tous les ordres et de presque tous les projets.

D. On ne vous a pas consulté sur les moyens de passer les rivières?

R. Non, monsieur le président. Je le répète, j'étais un collaborateur, un aide à l'état-major général. Ma place était dans le cabinet du maréchal Le Bœuf, mais je n'avais personnellement aucune direction à donner.

M^e LACHAUD. — Je désirerais demander à M. le général Lebrun si c'est bien le 13 au matin que M. le maréchal Bazaine a pris le commandement?

M. LE GÉNÉRAL LEBRUN. — Oui, monsieur; le maréchal Bazaine a visité l'empereur dans la nuit du 12 au 13 août, et c'est le 13 août au matin qu'il a pris le commandement en chef.

M^e LACHAUD. — Tout à l'heure, M. le général disait que le mouvement aurait pu commencer le 13; mais qui pouvait donner les ordres, sinon ceux qui en étaient chargés? Ce n'était pas M. le maréchal Bazaine, puisqu'il n'a eu le commandement que le 13 au matin.

M. LE GÉNÉRAL LEBRUN. — Lorsque j'ai dit que l'on a perdu vingt-quatre heures, je n'ai pas voulu dire que l'on pouvait prendre des dispositions dans la nuit du 12 au 13, je n'ai pu parler que des ordres qui auraient dû être donnés à partir du 13 août au matin.

M^e LACHAUD. — M. le président voudrait-il demander à M. le général s'il a connu les ordres du maréchal du 13 août qu'il vient d'apprécier.

R. Je n'en ai rien su; seulement, j'ai eu connaissance, comme tous les officiers de l'armée, des premiers ordres du maréchal, qui portaient seulement sur une distribution de vivres à l'armée et sur la rentrée des malingres à Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — D'une manière précise, pouvez-vous nous dire si les ordres donnés par l'empereur, commandant encore en chef le 12 août, sont passés, comme ils le devaient, par l'état-major général?

R. Je n'en ai vu aucun. M. le maréchal Le Bœuf a cessé ses fonctions le 12 août à une heure de l'après-midi.

M^e LACHAUD. — Il y a eu des ordres le 13 au matin.

D. Il n'y en a pas au dossier.

M^e LACHAUD. — Nous les produirons; il y en a, monsieur le président.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — J'ai vu l'empereur le 13; il a été pris des dispositions pour le passage; je suis allé ensuite lui en rendre compte.

Le général Lebrun, avant de se retirer, demande à être ultérieurement entendu; il désire communiquer au conseil un document qui intéresse la défense.

L'audience est suspendue.

A la reprise, le maréchal Le Bœuf, ramené devant le conseil et interrogé sur le point de savoir si la déposition du général Lebrun n'amène de sa part aucun renseignement complémentaire, déclare qu'il n'a rien à ajouter.

Le président fait alors appeler par le greffier M. le général de division Jarras (Hugues), qui se déclare âgé de soixante-trois ans.

D. Vous avez à faire votre déclaration sans que je vous interrompe; je vous ferai ensuite les questions que je jugerai à propos. Maintenant, vous n'avez qu'à déposer sur les circonstances qui ont accompagné la prise de commandement de M. le maréchal Bazaine. Vous étiez deuxième aide-major général le 12 août; vous avez été nommé chef d'état-major général de l'armée du Rhin?

R. J'ai été nommé, en effet, chef d'état-major général le 12 août. J'ai protesté vigoureusement contre cette nomination. On me demanda si j'avais eu de mauvais rapports avec M. le maréchal; je répondis que non, mais que j'étais effrayé de ces fonctions. Je craignais que M. le maréchal, ce qui arrive à beaucoup de généraux en chef, ne vit en moi un censeur de ses ordres. J'avais un autre motif, j'appréhendais que, s'il arrivait quelque

chose de malheureux, le public aveugle pourrait me l'attribuer. Lorsque, après une longue résistance, je me décidai enfin à accepter, je comptai sur la bienveillance de M. le maréchal Bazaine pour diminuer les difficultés que je voyais dans ma situation. Eh bien, je me suis trompé. Dès les premiers moments, je me suis aperçu que M. le maréchal se proposait de me tenir à l'écart. Il se contentait de me donner les ordres que j'avais à transmettre. Il est nécessaire qu'un officier d'état-major soit au courant des opérations que le général en chef a conçues, afin de pouvoir transmettre les ordres avec plus d'intelligence et de précision. Je disais donc que M. le maréchal m'avait complètement tenu à l'écart dès les premiers jours. Ainsi, M. le maréchal a transmis lui-même directement, le 31 août, les ordres de marche aux différents corps d'armée; il ne m'a chargé que de la transmission des ordres au 6^e corps. Les ordres qui ont été donnés pour la prise d'armes du 25 août l'ont été en dehors de moi. Pour la sortie du 31 août, il en a été de même. Dans le courant de la campagne, M. le maréchal Bazaine s'est mis en rapport avec M. le général Soleille et M. le général Coffinières; jamais je n'ai assisté à leurs conférences, jamais M. le maréchal ne m'a fait part des résultats de ces réunions.

D. A quel moment avez-vous pris les fonctions de chef d'état-major? A quel moment M. le maréchal a-t-il pris le commandement? De quelle manière a eu lieu la transmission de ces fonctions?

R. Le 12 août, j'ai été prévenu par M. le général Lebrun de ma nomination, que l'empereur venait de signer.

D. Vous considériez-vous en fonctions le 12 août?

R. Oui, monsieur le président.

D. A partir de quelle heure?

R. Le 12 août, vers trois ou quatre heures, je fis demander au maréchal si je devais le rejoindre à Borny, où il avait son quartier-général; il me répondit que non, et je restai à Metz. Le 13 août, je vis un instant seulement le maréchal, qui avait quitté Borny pour visiter et surveiller l'emplacement des troupes.

D. Par la position dont vous étiez chargé à l'ancien état-major, vous deviez être au courant du mouvement, et en votre nouvelle qualité de chef d'état-major, avez-vous, le 12 au soir, eu le soin de faire parvenir au commandant en chef les nouvelles qui sont venues ce soir-là: l'occupation prochaine de Pont-à-Mousson par l'ennemi; les reconnaissances faites par le général Margueritte; les nouvelles de Nancy?

R. Ces nouvelles ne me sont pas parvenues, je n'ai donc pu les transmettre. Du reste, parmi ces nouvelles, il y en avait beaucoup qui n'étaient que verbales. Je n'avais pas d'agents à faire circuler; M. le maréchal les avait tous gardés; ils lui faisaient leurs rapports; je n'en avais nulle connaissance.

D. Mais je vous parle de nouvelles d'un autre genre, et plus importantes, de la présence des coureurs ennemis près de Pont-à-Mousson, à la suite des reconnaissances faites par le général Margueritte, le 12 au soir?

R. Je n'ai reçu aucun renseignement à cet égard.

D. Quels ordres avez-vous transmis vous-même?

R. Ces ordres sont écrits, on les retrouvera dans les registres; je ne puis pas m'en souvenir maintenant.

D. Il existe, pour le 14 août, des dépêches de M. le maréchal de Mac-Mahon et de M. le

général de Faily, indiquant les positions de l'armée. Avez-vous reçu ces dépêches ou vous ont-elles été communiquées ?

R. Je n'en ai pas eu connaissance. Si je les avais reçues, je les avais transmises à

M. le maréchal, et je les aurais probablement portées moi-même.

D. Ainsi, vous n'avez pas transmis les ordres pour le mouvement général du 13 ?

R. Non, monsieur.

D. Le 12 au soir, vous avez transmis un ordre au général Coffinières; en voici le texte :

« Mon cher général,

« L'empereur me charge de vous inviter à faire construire, sur la Moselle, le plus de ponts possible. L'ennemi entre à Nancy. »

R. J'ai transcrit en effet cet ordre.

D. Avez-vous fait part de cet ordre de l'empereur à M. le maréchal ?

R. Mais, c'était inutile. M. le maréchal avait eu connaissance de cet ordre de construire des ponts sur la Moselle.

D. Mais vous n'avez pas indiqué l'emplacement de ces ponts ?

R. Parce que je supposais que ces emplacements avaient été choisis dans des conférences précédentes et que je n'avais qu'à parler de la construction de ces ponts.

D. Et vous n'avez pas reçu d'ordres pour étudier de quelle manière l'armée passerait la Moselle et quels seraient les points de passage, tant sur cette rivière que sur la Seille ?

R. Je n'avais pas reçu positivement l'ordre de préparer le passage. Le général Lebrun vint me trouver et me dit : « Il est question de partir et de se diriger sur Verdun; il faut étudier les points les plus favorables. » Mais je n'en ai jamais reçu l'ordre formel.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Quel jour avez-vous reçu les ordres pour le mouvement sur Verdun ?

R. Le 13 août.

D. Le maréchal n'est-il pas venu à l'état-major, le 13 au soir, pour donner des ordres ?

R. Mais non, M. le maréchal n'est pas venu; je ne me rappelle pas du tout cela. Je ne crois pas qu'il soit venu; cela serait dans les registres.

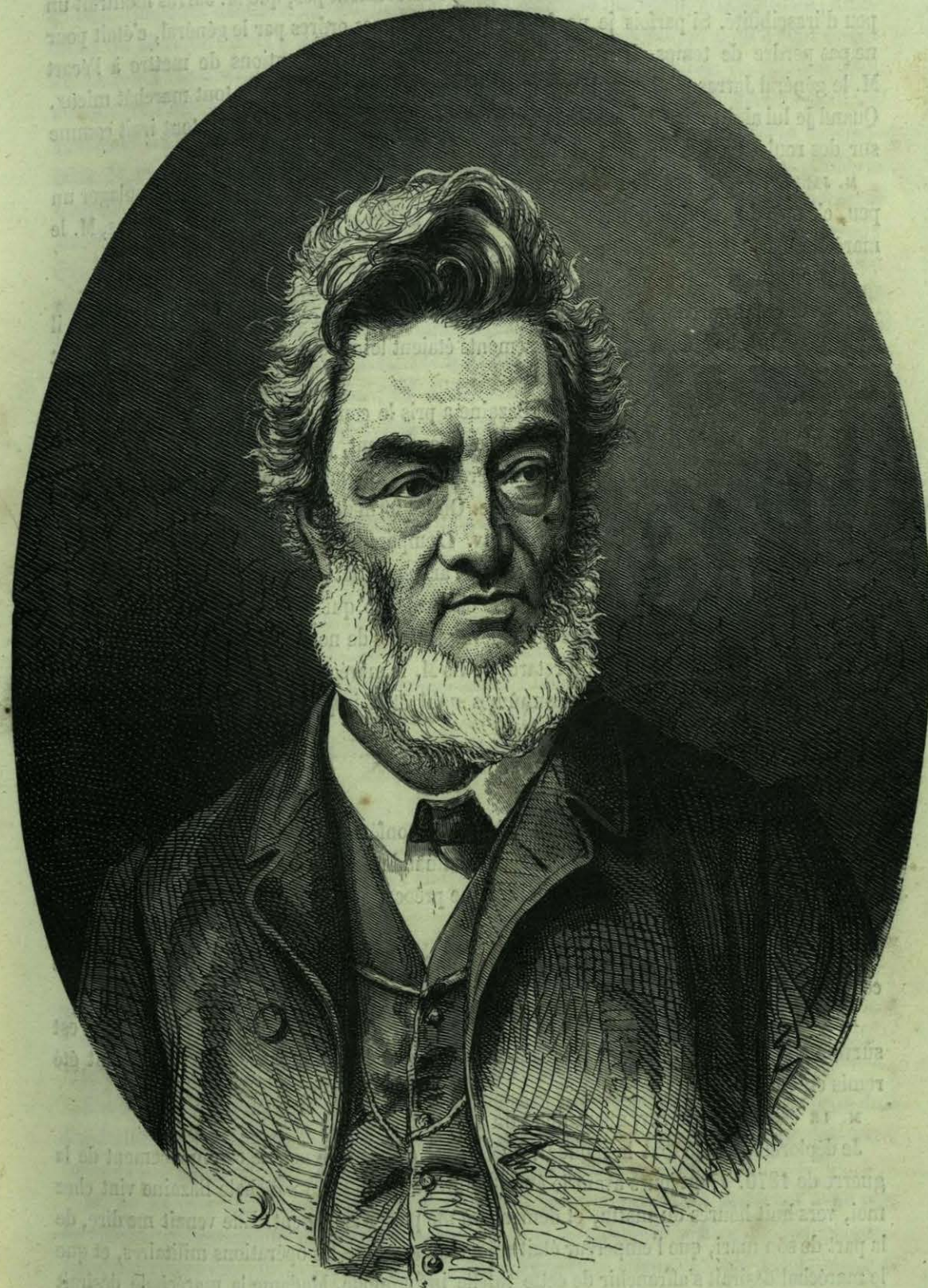
D. Voici un ordre de M. le général Lebrun vous chargeant, le 12 août, à cinq heures trente du soir, de transmettre au maréchal des nouvelles qu'il venait de recevoir.

R. Je les ai transmises aussitôt.

M^e LACHAUD. — Je demanderai à M. le général Jarras s'il a jamais déclaré, d'une façon respectueuse, qu'il souffrait du manque de confiance de son chef qu'il nous a signalé.

R. Oui, dans deux circonstances j'ai témoigné que j'en souffrais, notamment pour le mouvement du 26 août. Le maréchal Bazaine, au lieu de s'adresser à moi pour étudier cette opération, fit venir le colonel Lewal et le chargea de préparer un projet en dehors de moi. Le colonel Lewal étant sous mes ordres, je fus très-froissé de ce manque de confiance de mon chef, et je signifiai à cet officier que, si le maréchal l'appelait de nouveau avec lui, il aurait à me rendre compte de tout ce qui se serait passé. Une autre fois, je fis une nouvelle observation à M. le maréchal; il me répondit que, dans les circonstances présentes, il ne prenait conseil de personne.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je n'ai jamais eu de prévention contre le général Jarras. Je le savais à Metz, et si je me suis adressé à M. le colonel Lewal, c'était pour ne pas déranger



M. JULES FAVRE.

le général. Je dirai aussi que nos caractères ne s'accordaient pas, que M. Jarras montrait un peu d'irascibilité. Si parfois je ne faisais pas passer mes ordres par le général, c'était pour ne pas perdre de temps. Il n'entraît nullement dans mes intentions de mettre à l'écart M. le général Jarras. J'ai compté sur nos anciennes relations pour que tout marchât mieux. Quand je lui ai dit : « Allez à Metz, mettez-vous au courant », j'ai cru que tout irait comme sur des roulettes. Il n'en a pas été ainsi.

M. JARRAS. — La preuve que le colonel Lewal n'avait pas été choisi pour me soulager un peu, c'est que lorsque, sur mon observation, M. Lewal n'occupa plus ces fonctions, M. le maréchal Bazaine ne s'en mit pas davantage en relation avec moi.

M. LE PRÉSIDENT fait appeler M. le général Coffinières.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES. — Au début des opérations, la place de Metz laissait à désirer ; il y avait une brèche à fermer ; les terrassements étaient loin d'être complets. Les forts avaient besoin de réparations.

D. Mais au moment où le maréchal Bazaine a pris le commandement ?

R. Quand le maréchal Bazaine a pris le commandement, j'ai reçu l'ordre de construire le plus possible de ponts sur les deux rivières. L'ordre était verbal. En très-peu de temps nous en fîmes construire un grand nombre. On les formait avec tout ce que l'on avait sous la main : avec des bateaux, avec des radeaux. L'empereur voulait que ce mouvement se fit rapidement ; il tenait essentiellement à ce que l'armée passât en toute hâte sur la rive gauche de la Moselle. Il y eut une malencontreuse circonstance qui empêcha de se servir de ces ponts : ce fut une inondation subite qui enleva plusieurs de nos ponts et nous obligea à faire des travaux qui occasionnèrent un retard. Je vis M. le maréchal au château de Borny, où il avait son quartier général ; nous reconnûmes qu'il était impossible de commencer le mouvement avant le 14 août au matin.

D. Quel était l'effectif de la garnison de Metz ?

R. Il n'y en avait pour ainsi dire pas.

D. Vous n'aviez pas eu connaissance, dans vos conférences avec l'empereur, des projets de mouvement de l'armée, avant la prise de commandement du maréchal Bazaine ?

R. L'empereur semblait n'avoir alors qu'une préoccupation, celle de faire passer l'armée de l'autre côté de la Moselle.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOURE, l'un des juges. — A quelle heure les ponts ont-ils été construits ?

R. Ils ont été commencés le 12 au soir ; on y a travaillé toute la nuit ; une inondation est survenue le 13 au matin. On a immédiatement réparé les dommages, et les ponts ont été remis en état.

M. LE COMTE DE KÉRATRY, quarante et un ans, propriétaire :

Je déplorais comme tout le monde les désastres qui ont signalé le commencement de la guerre de 1870. Vingt jours avant le 4 septembre, madame la maréchale Bazaine vint chez moi, vers huit heures du matin, et demanda à me parler isolément. Elle venait me dire, de la part de son mari, que l'empereur était un embarras pour les opérations militaires, et que le maréchal désirait s'affranchir de cette tutelle incommode. Madame la maréchale désirait que cette communication fût faite aux membres de la minorité du Corps législatif. Je la convoquai. M. Magnin rédigea le rapport de cette séance, dans laquelle il fut décidé qu'il serait formulé une demande tendant à ce que le maréchal Bazaine fût investi du commandement

en chef. Quelques membres avaient des préventions contre le maréchal, à la suite de l'expédition du Mexique ; mais il fut observé qu'il ne s'agissait pas de politique et qu'il était essentiel de confier le commandement à un homme ayant des talents militaires. La réunion avait nommé trois délégués : MM. Jules Favre, Ernest Picard et moi. Notre démarche avait un deuxième but, celui de presser auprès de M. le ministre de la guerre l'armement des mobiles. M. le général de Palikao nous annonça que le commandement allait être confié à M. le maréchal Bazaine. Il nous indiqua sur la carte la route que devait suivre M. le maréchal Mac-Mahon pour rejoindre le maréchal Bazaine. Je déposai de ces faits devant la commission d'enquête du 4 septembre. Au mois de février 1872, au moment où cette déposition allait paraître, madame la maréchale vint chez moi, accompagnée de M. le colonel Villette. Elle me dit que jamais le maréchal ne l'avait autorisée à parler comme je l'avais fait parler, et que tout ce que je lui avais attribué était tout à fait contre sa pensée. Elle ajouta que la visite qu'elle m'avait faite n'était qu'une visite de bonnes relations, et qu'elle n'avait eu aucune mission à remplir auprès de moi. Je répondis à madame la maréchale que je ne pouvais supprimer ce que j'avais déclaré, et que je considérais comme l'expression de la vérité. Du reste, il y avait dix-huit mois que nos rapports avaient cessé, par suite de mon entrée dans les rangs de l'opposition. Enfin, au moment où vint madame la maréchale, j'avais demandé la déchéance de l'empereur.

M^e LACHAUD fait remarquer à M. de Kératry que dans l'enquête il dit avoir fait confidence de la visite de madame la maréchale à M. Jules Favre et au ministre de la guerre.

M. de Kératry déclare qu'il n'avait pas d'autres motifs à donner à ces messieurs, sinon que l'opposition désirait que le commandement fût ôté à l'empereur pour être remis au maréchal. Madame la maréchale vint trouver M. de Kératry, à Marseille, quand il était préfet du Rhône, pour lui demander une rétractation de ses déclarations devant la commission d'enquête.

Un débat sans intérêt s'établit entre M^e Lachaud et le témoin, pour savoir si M. de Kératry a déclaré ou non, que le maréchal Bazaine ne voulait plus obéir à l'empereur.

M. LE PRÉSIDENT passe à M. le greffier une déclaration de madame la maréchale pour qu'elle soit lue, et il ajoute :

Madame la maréchale demandait à être citée. J'aurais pu, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, la faire appeler ; mais elle n'aurait pu être entendue qu'à titre de renseignement.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Cette comparution aurait des inconvénients.

M. ALLA, greffier, donne ensuite lecture de la déclaration de madame la maréchale.

Entre autres choses, cette déclaration porte qu'elle alla voir M. de Kératry pour lui demander son opinion sur la situation du moment, et en même temps pour avoir des nouvelles de son mari, qui ne lui avait pas écrit depuis quelques jours.

M. de Kératry lui dit que l'empire était perdu, qu'il engageait le maréchal à ne pas accepter la responsabilité des opérations militaires et à quitter le service de l'empereur. « Cette dernière idée, dit la maréchale, que M. de Kératry m'attribue, vient de lui, et n'est pas de moi. » Ce fut pour lui demander de rétracter son récit qu'elle fit le voyage de Marseille.

La maréchale annonce qu'elle joint à sa déclaration une lettre de M. le général de Palikao, qui appuie ses dires. Elle déclare aussi qu'elle avait été chargée, de la part de l'impératrice,

de dire à M. de Kératry que la régente avait l'intention de faire entrer au ministère des membres de l'opposition.

M. DE KÉRATRY. — Je nie que madame la maréchale m'ait jamais fait la moindre communication de ce genre. Je sais bien que, dans une brochure qu'il a publiée, M. de Palikao m'a désigné comme membre du nouveau ministère, mais je n'avais pas accepté. La dernière fois que j'avais vu le maréchal à Paris, je lui avais parlé des sentiments de la population. Il venait d'être nommé commandant de la garde impériale. Il me répondit, à l'adresse de l'opposition, une phrase menaçante. Je cessai de le voir. Comment donc madame la maréchale serait-elle venue ensuite me faire une visite de politesse?

M. JULES FAVRE, âgé de soixante-quatre ans, avocat, demeurant à Paris. — Je n'avais pas l'honneur de connaître le maréchal lorsque, après la déclaration de la guerre, je fus frappé des dangers que faisait courir à la France l'insuffisance du commandement. J'en fis part dans mon bureau à mes collègues. Nous étions d'avis qu'à la première occasion nous exprimerions notre sentiment à cet égard. Lorsque nous eûmes la douleur d'apprendre les premiers avantages de l'ennemi, ce sentiment devint plus vif. Nous priâmes M. Schneider de s'entendre avec le gouvernement dans la pensée de rappeler l'empereur, qui compromettait les armées et se compromettait lui-même. Nous nous consultâmes pour savoir quel pouvait être l'homme de guerre le plus capable de conduire nos armées. Sans entrer dans des détails qui ne sont pas de ma compétence, sur les motifs qui ont pu guider notre choix, nous pensâmes au maréchal Bazaine. J'en ai parlé avec mes amis à M. le ministre de la guerre, en disant que l'empereur devait être écarté du commandement et revenir à Paris. Le maréchal Bazaine n'a été pour rien dans nos démarches.

M^e LACHAUD demande si le témoin se souvient que M. de Kératry aurait dit que le maréchal Bazaine ne voulait plus servir l'empereur et s'il avait été question de ce fait devant le ministre de la guerre.

M. JULES FAVRE répond négativement.

M. LE GÉNÉRAL DE MONTAUBAN, comte de Palikao, âgé de soixante-dix-sept ans, est appelé. J'ai connu le maréchal Bazaine en Afrique; ma carrière a été parallèle à la sienne. J'ai toujours connu le maréchal comme un homme d'honneur, un homme loyal et d'une intelligence supérieure. J'ai écrit à madame la maréchale, qui m'interrogeait il y a dix-huit mois, que le propos rapporté par M. de Kératry n'avait pas été tenu; que c'était un mensonge. Que M. de Kératry m'ait parlé de l'empereur et du maréchal Bazaine, c'est possible; tout le monde en parlait. Quant à mes sentiments sur ma conduite à tenir en présence de certaines éventualités, je ne pouvais être mis en demeure par un interrogatoire de sa part. Il devait savoir qu'un honnête homme qui a prêté serment ne le trahit pas. M. de Kératry a été député; il est gentilhomme. Cette double qualité aurait dû lui faire comprendre qu'un honnête homme, un ministre, ne manque pas à ses serments.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE.

M. Schneider, ancien président du Corps législatif est le premier témoin appelé.

M. SCHNEIDER. — Je ne sais rien des circonstances qui ont motivé la prise de possession

du commandement en chef par le maréchal Bazaine, ni de celles qui ont accompagné cette prise de possession. Il est vrai qu'après nos premiers revers, M. Jules Favre, plusieurs de ses amis et aussi des hommes politiques d'autres nuances, appartenant au Corps législatif, ont témoigné, devant moi, le désir que le commandement en chef changeât de mains. Dans



LE COMTE DE PALIKAO.

ces conversations, rien ne m'a paru provenir de l'initiative de M. le maréchal Bazaine. M. Schneider n'ayant rien à ajouter, est remplacé par M. Rouher.

M. ROUHER. — Je n'ai absolument aucun renseignement personnel à donner au Conseil sur les circonstances dans lesquelles la prise de possession du commandement de l'armée du Rhin a pu s'opérer. Je ne sais pour quelle raison je suis appelé en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le défenseur, c'est vous qui avez fait assigner le témoin ?

M^e LACHAUD. — Sur cette partie, je n'ai qu'une question à adresser à M. Rouher. Je voudrais savoir s'il a entendu dire que, par des démarches quelconques, soit directes, soit indirectes, M. le maréchal Bazaine a paru désirer le commandement en chef de l'armée du Rhin.

M. ROUHER. — Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que M. le maréchal Bazaine a obéi à un ordre et n'a pas recherché le commandement en chef de l'armée du Rhin. Voilà la conviction que j'ai acquise au milieu des renseignements que j'ai eus à cette époque.

M. Rouher, ayant terminé sa déposition, est remplacé par le maréchal Canrobert.

LE MARÉCHAL CANROBERT expose qu'il arriva à Metz au moment où le maréchal Bazaine était nommé commandant en chef de l'armée du Rhin.

Le maréchal Canrobert n'a pris aucune part à cette nomination, qui d'ailleurs répondait au vœu de l'opinion publique.

Le témoin rappelle ensuite les incidents stratégiques et autres qui ont précédé la bataille du 16 à Borny, à laquelle il n'a pris aucune part, et dont il ne put qu'entendre la canonnade. Le 15, le témoin se trouvait à Rézonville, où il était couvert en avant, du côté de Mars-la-Tours, par une division de cavalerie. Vers le soir, il reçut l'ordre de partir le lendemain 16, à quatre heures et demie du matin. Le témoin fit toutes les diligences nécessaires pour exécuter cet ordre. A quatre heures et demie, tout était prêt, mais aucun avis ne fut reçu du quartier général; cette incertitude dura jusque vers sept heures du matin.

Enfin, l'ordre arriva de reprendre les anciens campements. A ce moment, nous fûmes assaillis par un feu de *tirailleurs d'artillerie*. Nous fîmes ce que la plus simple règle du métier nous prescrivait. Il y avait tout près une petite hauteur; j'y fis mettre mon artillerie et je plaçai mon infanterie à l'abri; puis nous commençâmes à échanger des coups de canon avec les Prussiens. Je n'avais que cinquante-quatre pièces, au lieu des cent vingt réglementaires. Cette situation ne laissait pas que de nous créer des difficultés; et le feu des ennemis, à force de durer, devait être un peu désagréable pour nous. Cela m'a coûté 5,525 hommes, tant tués que blessés, ou disparus. Je ne dis pas cela pour faire ressortir le courage du 6^e corps, qui a fait son devoir comme les autres et rien de plus; seulement, je constate un fait, c'est que, dans ce duel d'artillerie, celui qui n'avait que cinquante-quatre pièces devait être assommé. Nous n'avons pas été assommés, nous avons eu des tués et des blessés, mais nous avons maintenu la position.

Notre position fut maintenue, et c'est en ce moment que le maréchal, qui venait d'arriver pour rétablir l'ordre à la gauche, a failli être enlevé à cause de son excessif courage.

En somme, nous avons tenu la position jusqu'à huit heures ou huit heures et demie, et nous avons couché sur le champ de bataille (1).

L'ennemi s'est retiré (pas très loin, il est vrai), nous laissant les blessés à relever et surtout les morts à enterrer. Or, comme le disait dans le temps un général russe, le général Mentchikoff, la bataille appartient à celui qui doit enterrer les morts, et celui-là doit enterrer les morts qui reste à côté d'eux sur le champ de bataille. C'était notre lot, nous étions maîtres du champ de bataille; par conséquent, nous étions victorieux.

(1) Pour suivre les batailles de Borny, Rézonville et Saint-Privat, se reporter aux plans précédemment publiés.

Le lendemain, vers les trois heures, deux heures et demie peut-être, je reçus un ordre du quartier général qui était daté de minuit, et dans lequel on me prévenait de prendre mes dispositions pour le lendemain. — Le lendemain donc, ou plutôt le jour même, puisqu'il était deux heures et demie du matin quand cet ordre me parvint, je devais aller prendre une position à Verneville.

J'arrivai à Verneville sans avoir eu l'honneur de voir le général en chef; j'étais accompagné seulement d'un aide de camp de M. le maréchal. La position que j'occupais était entourée de trois bois, dont un est très-long. Mon corps était très-faible, je ne me souciais pas de l'engager dans une semblable position, et j'en fis l'observation par écrit à M. le maréchal commandant, qui me laissa libre.

Le maréchal m'envoya un officier, porteur d'une lettre; dans cette lettre, il me disait : « J'accède à votre demande et je vous autorise à aller sur la ligne française, vers Saint-Privat. » Il ne me fit pas d'autres observations.

Dans ma marche, je fus arrêté par le 4^e corps, ce qui retarda beaucoup mon mouvement; je ne pouvais pas couper ce corps d'armée, et il faisait nuit lorsque je parvins à Saint-Privat. Aussitôt mon arrivée, je fis venir le maire de Saint-Privat et je lui demandai quatre ou cinq hommes bien sûrs pour les envoyer au delà de l'Orne faire des reconnaissances.

Le maréchal, à cette époque, m'envoya le capitaine Championnet pour savoir si j'avais quelques observations à faire.

Nous avons reçu l'ordre de nous fortifier; je fis alors observer que ma réserve du génie était à Châlons et que je n'avais pas un matériel suffisant.

La nuit se passa ainsi : vers les onze heures et demie, j'entends un coup de canon, puis un second, puis un troisième; je me porte sur la route de Saint-Privat, à un endroit qu'on appelle Jérusalem, et à peine étais-je là que voilà les obus qui tombent en très-grande quantité. Nous prenons nos positions, nous envoyons notre artillerie; le chef de l'état-major m'avait, le matin même, fait parvenir deux batteries, ce qui me faisait onze batteries au lieu de neuf.

Nous nous battons à coups de canon, comme à Rézonville; la bataille prend des proportions considérables; seulement les Prussiens accentuent leur mouvement vers leur gauche et sur la droite de l'armée française. Je n'avais pas pu reconstituer mes approvisionnements le 17; aussi avais-je prévenu le commandant en chef, qui avait donné des ordres pour qu'on m'envoyât des munitions. Mais enfin je n'en avais pas encore reçu, et c'est avec des caissons à moitié ou au tiers pleins, qui me restaient de Rézonville, que j'ai eu à soutenir la bataille.

L'infériorité de mon artillerie m'a encore valu, dans cette circonstance, les mêmes désagréments que le 16, et j'ai eu, de nouveau, à la suite de ce combat, 5,200 hommes hors de combat. Mon corps n'ayant que 26,000 hommes, c'était une grosse perte.

L'ennemi, après nous avoir canonnés vigoureusement, a fait une grande démonstration; il a jeté la garde du roi de Prusse entre le 3^e corps et le mien, principalement sur Saint-Privat. Malheureusement, je n'avais pas une seule mitrailleuse, et jamais les mitrailleuses n'auraient eu un champ de tir aussi favorable que celui qu'offrait la garde prussienne, qui s'était tellement avancée, que nous avons été obligés de l'arrêter avec la mousqueterie. On lui a fait perdre 8,000 hommes; ce sont les rapports prussiens qui le disent.

Le roi de Prusse écrivant, à cette occasion, à la reine Augusta, le soir même de cette